

26 janvier 2019, 108 ème Cercle de Silence du Mantois, 9ème année.

Avec, ou sans papier, l'étranger est une personne la dignité de chaque personne ne se discute pas, elle se respecte

Notre silence le crie

Le Cercle de Silence

est une action non violente, qui rassemble régulièrement, dans un espace public, des hommes et des femmes de divers horizons et de toutes convictions philosophiques, religieuses et politiques. Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux personnes étrangères venues en France pour mieux vivre ou sauver leur vie.

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois, entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois, place Saint Maclou à Mantes-la-Jolie.

Prochains rendez-vous : 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 22 juin... cerclesilencemantes@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantes, Droit Au Logement, Délégués Départementaux de l'Education Nationale, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

1er janvier 2019. Ce qui change pour les personnes étrangères privées de papiers... liste non exhaustive

- Les personnes interpellées pourront rester 24 heures en retenue dans une gendarmerie ou un poste de police (16 auparavant) et la présence d'un avocat ne sera plus obligatoire .
- La police pourra fouiller d'autorité les bagages de la personne arrêtée.
- Le refus de donner le code de son portable deviendra un DÉLIT.
- La personne arrêtée ne pourra plus utiliser son téléphone, ni un téléphone administratif pendant les transferts.
- Le refus de prises d'empreintes sera puni d'un an de prison et de 3 ans d'interdiction de territoire français.
- La durée d'enfermement en centre de rétention passe à 90 jours (45 jusqu'à présent).
- Le placement en rétention des demandeurs d'asile est facilité.

Généralisation des audiences par VIDÉO devant le juge des libertés et de la détention. Où sera l'avocat ?

Et en cas de décision de remise en liberté, il faudra attendre 10h l'aval du procureur avant la sortie effective du centre de rétention.

L'année ne s'annonce pas très belle pour tous.

2260 personnes sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée en 2018 Haut commissariat aux réfugiés 03/01/2019.

Pendant ce temps, ceux qui les secourent, bateaux marchands ou ONG, subissent toutes les entraves possibles à leur action, interdiction d'accoster, interdiction de reprendre la mer ou suppression du pavillon comme pour l'AQUARIUS de SOS méditerranée.

Début janvier, le Sea Watch est resté bloqué en mer 18 jours avec à bord 49 personnes qu'il avait sauvées de la noyade après le naufrage de leur embarcation. C'est le temps qu'il a fallu pour trouver un accord entre Malte et 8 autres pays du continent pour se répartir... 49 réfugiés ! Fin novembre, il a fallu près de 2 semaines pour qu'un bateau de pêche espagnol qui avait recueilli 12 personnes puisse accoster.



« C'est une vraie honte", déplore Pascual Durá, capitaine du bateau de pêche, "Nous sommes tous très fiers quand on dit que nous sommes Européens, que nous sommes frères, et aujourd'hui l'Europe fait honte. Cela ne peut plus continuer comme cela. S'ils ne veulent pas regarder ces migrants, qu'ils nous regardent nous, leurs frères européens. Nous sommes devant eux, et nous sommes désespérés. Quelque chose de grave pourrait nous arriver. »

Des maires italiens dénoncent la loi gouvernementale.

Plus d'une centaine de maires italiens, dont ceux de Palerme, Naples et Parme, font front contre la loi 132 sur la sécurité voulue par le ministre de l'intérieur. Ils dénoncent les mesures concernant les migrants, qu'ils estiment inconstitutionnelles. « Ces maires allègent un peu le sentiment de honte qu'on ressent dernièrement avec la politique du gouvernement, notamment sur les questions liées aux migrants ».

« A Palerme nous défendons une seule race : la race humaine. Il n'y a pas de migrants à Palerme : tous ceux qui vivent à Palerme sont Palermitains. Et celui qui distingue les êtres humains selon les races prépare Dachau et Auschwitz. »

Leoluca Orlando, Maire de Palerme